

● (9.10 p.m.)

Peu de ministres ont visité le Canada. Tout récemment, le premier ministre de la Nouvelle-Zélande nous a rendu visite, mais jusque-là les ministres néo-zélandais qui voyageaient de par le monde avaient tendance à nous oublier. Toutefois, monsieur l'Orateur, quand on est en Nouvelle-Zélande la situation est tout autre. On ne peut souhaiter plus de cordialité, une hospitalité plus généreuse que celles dont a bénéficié notre délégation durant son séjour en ce pays, délégation dirigée par le ministre très compétent de la Consommation et des Corporations (M. Basford). Je suis sûr qu'il se rappellera cette visite avec beaucoup de satisfaction.

Si nous nous arrêtons au commerce entre nos deux pays, nous voyons que le Canada vend à la Nouvelle-Zélande environ 300 produits, certains en bonne quantité, d'autres en quantité moindre. Nous lui vendons beaucoup de produits chimiques et d'engrais, mais presque toutes les marchandises que nous lui exportons sont des produits industriels du centre du Canada et il est tout à fait évident que le gros de nos achats en retour est formé de produits agricoles qui touchent surtout les agriculteurs de l'Ouest du Canada. Il fut un temps où ces produits étaient le beurre, le fromage et le mouton. Aujourd'hui, le principal produit est le bœuf de la Nouvelle-Zélande, qui concurrence fortement notre industrie du bœuf de l'Ouest. Et cela se passe alors que le programme LIFT du gouvernement incite les cultivateurs de l'Ouest à ne plus produire de grains et à se consacrer à la production du bœuf. Tandis que nos cultivateurs sont invités à abandonner le grain pour le bœuf, notre pays et la Nouvelle-Zélande concluent un accord qui prévoit l'importation de quantités accrues de bœuf de la Nouvelle-Zélande.

Je voudrais maintenant montrer comment le commerce entre les deux pays a changé ces dernières années. Pendant longtemps, nos exportations vers la Nouvelle-Zélande ont été au moins le double de nos importations en provenance de ce pays. En 1968, nos exportations vers la Nouvelle-Zélande atteignaient une valeur de \$31,842,000 et les biens que nous avons importés de ce pays, une valeur de \$18,645,000. La situation a changé en 1969. La valeur de nos exportations s'est établie à \$36,976,000 et celle de nos importations à \$41,482,000. Pour la première fois, nous avons importé plus que nous n'avons exporté. Il existait une raison à cet état de choses, monsieur l'Orateur. Pendant des années, la plupart des produits que nous importions n'apparaissent pas sur le marché canadien. Ils entraient au Canada pour être expédiés aux États-Unis et avaient peu d'effet sur notre marché national. Ils étaient débités, emballés et préparés pour être livrés en Amérique du Nord et expédiés sur le marché américain. Cette situation a persisté jusqu'à l'été dernier, alors que des associations agricoles américaines se sont opposées sérieusement à ce que le Canada serve à l'acheminement de produits néo-zélandais, et comme résultat, ce commerce a été effectivement réduit.

En 1970, nous avons exporté pour \$35,192,000 de denrées à la Nouvelle-Zélande. De fait, pendant toutes ces années, la valeur de nos exportations est demeurée assez constante, mais au cours de cette année-là, nous avons importé de la Nouvelle-Zélande pour \$38,311,000 de denrées qui ont été mises sur le marché canadien parce que la frontière américaine leur était fermée. Les produits néo-zélandais ne pouvaient plus pénétrer aux États-Unis aussi facilement qu'autrefois. Les denrées importées au

Canada pour y être entreposées puis expédiées aux États-Unis ont été mises sur le marché canadien et ont représenté une nouvelle source de concurrence pour le cultivateur canadien déjà aux abois.

Par conséquent, si l'on se félicite de ce que des accords de ce genre soient signés avec un pays comme la Nouvelle-Zélande, qui ressemble beaucoup au Canada par sa population, ses vues et son attitude, et s'il est souhaitable aussi que nous élargissions le cercle de nos amis et de nos relations commerciales, il en découle des problèmes extrêmement graves, qui ne fait qu'ajouter à l'impression de malaise déjà grande et au sentiment d'abandon que ressentent les provinces de l'Ouest.

Le vieil argument toujours ressassé, c'est que l'Est renonce périodiquement à l'agriculture au profit des produits manufacturés. Les gens de l'Ouest ont dit cela à propos de la négociation Kennedy, et c'était vrai en grande partie. Ils le rediront à propos du présent accord et encore une fois, ce sera vrai pour une bonne part. Voilà le grand dilemme devant lequel nous nous trouvons. Il serait moindre, monsieur l'Orateur, si le gouvernement faisait une déclaration de politique. C'est là toute la difficulté.

Nous savons que le commerce évolue à travers le monde. Les agriculteurs le savent. Mais, que se produit-il exactement? Quelles dispositions prend-on pour tenir compte des bouleversements? Quand mes collègues m'entendent expliquer la nécessité de protéger les industries de la chemise et de la chaussure dans ma circonscription, ils me demandent, à juste titre, ce qu'on fait pour protéger l'agriculteur. Voilà en partie en quoi consiste le grief de l'Ouest. Il nous faut une politique qui tient compte de ces choses et de la diversité des intérêts dans notre pays et qui, d'une façon planifiée et ordonnée et avec la coopération des intéressés, détermine l'avenir de ces diverses industries de manière à ne pas mettre en grave péril le gagne-pain de ceux qui y travaillent et leur capacité de survivre.

Nous estimons donc que le gouvernement devra fournir des réponses aux questions que cet accord fait surgir. Nous voulons savoir quelles ont été les conséquences du commerce entre le Canada et la Nouvelle-Zélande et comment le gouvernement entend en tenir compte. Nous avons l'intention d'examiner le bill de très près tant au comité qu'à la Chambre.

[Français]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques remarques sur le projet de loi à l'étude et, en même temps, demander au secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Ouellet) certains renseignements relatifs aux expressions «biens», «produits cultivés», etc.

L'article 2 du bill S-4 dit, et je cite:

Les articles IV et V de l'accord sont supprimés et remplacés par l'article suivant:...

Or, l'article IV de l'accord conclu en 1932, et sanctionné le 13 mai, se lit comme suit:

Les marchandises admises à l'entrée en vertu de l'Article I des présentes ne sont pas assujetties à l'article 6 du Tarif des douanes du Canada à moins qu'avis préalable n'ait été donné par le gouvernement du Canada au gouvernement de la Nouvelle-Zélande que l'importation de ces marchandises porterait atteinte ou nuirait aux producteurs ou fabricants de marchandises similaires au Canada...